

# L'avis du Spécialiste

« Le succès des Chèques BEST CADEAUX dans le monde de l'entreprise s'explique aisément : proches de l'argent, ils procurent de nombreux avantages fiscaux et n'en sont pas moins considérés comme des cadeaux. De fait, ils sont non imposables pour le bénéficiaire et exonérés de charges sociales et d'impôt pour l'entreprise. Et ce, dans le respect des règles en vigueur.

## L'essentiel de la législation à connaître :

- les entreprises de moins de 50 salariés et les comités d'entreprise peuvent offrir jusqu'à 144 € de Chèques BEST CADEAUX par événement (Noël, Noël des enfants, Fête des Mères, Fête des Pères, Sainte Catherine, Saint Nicolas, Naissance, Mariage/ PACS, Départ à la retraite, Rentrée Scolaire,...). Soit en moyenne jusqu'à 1 200 € par an et par bénéficiaire. *Source : Lettre circulaire ACOSS N° 2010-011 du 21/01/2010.*

- concernant les dotations aux apporteurs d'affaires et aux clients, les Chèques BEST CADEAUX sont considérés comme une charge et viennent donc en réduction de l'assiette d'imposition, ce qui permet jusqu'à 33,33 % de réduction d'impôt.

*Source : Code Général des Impôts - Art. 39.*

En conclusion : le Chèque BEST CADEAUX s'impose aujourd'hui comme un système de dotation attractif, performant et très avantageux. Autant pour l'entreprise qui en offre que pour les bénéficiaires qui en reçoivent. En fait, c'est une forme de rétribution totalement défiscalisée... D'où son succès.

### **Georges Sergent**

*Expert Juridique & Directeur  
Administratif et Financier  
d'Everest Marketing Group*



**Everest Marketing Group**

BEST est une marque du groupe Everest Marketing Group, Société Anonyme au capital social de 3 650 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro B 379 631 088, TVA intracommunautaire : FR 77 379 631 088, et dont le siège social est situé : 126, Avenue Georges Clémenceau - BP 805 - 92 008 NANTERRE cedex - [www.best-cadeaux.com](http://www.best-cadeaux.com)